



**Le Directeur de Cabinet**

Cotonou, le **24 NOV 2023**

**NOTE CIRCULAIRE N° 009 - /MEF/DC/SGM/CSJ/CTJ/SP**

**Relative à la fermeture des sites opérant illégalement une activité de jeux en ligne en République du Bénin**

Il nous a été donné de constater que plusieurs opérateurs de jeux ne disposant pas d'un agrément du Gouvernement exploitent des sites illégaux de jeux sur le territoire béninois, en violation flagrante des dispositions de l'article 3 du décret n°2023-358 du 12 juillet 2023 portant conditions d'exercice des activités de jeux de hasard, d'argent et de paris en République du Bénin, ainsi que des articles y afférents.

Face à cette situation préoccupante, et en application des dispositions de l'article 12 du décret n°2023-357 du 12 juillet 2023, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances, la Cellule de Supervision du secteur des Jeux porte à l'attention des acteurs exerçant les activités de jeux de hasard, d'argent et de paris ce qui suit :

1. Dans le cadre de ses missions de contrôle et de supervision des activités de jeux de hasard, d'argent et de paris, la Cellule de Supervision du secteur des Jeux rappelle que toute exploitation de sites de jeux illégaux sur le territoire béninois est formellement interdite.
2. En conséquence, elle annonce la fermeture immédiate de ces sites illégaux à compter du 24 novembre 2023, conformément à ses compétences définies par la réglementation en vigueur.
3. Toute tentative de contournement de cette mesure entraînera des sanctions, y compris des poursuites judiciaires et des amendes.

La Cellule de Supervision du secteur des Jeux appelle à la collaboration entière des opérateurs de jeux en ligne pour garantir l'intégrité du secteur, assurant ainsi un environnement de jeu sécurisé, transparent et conforme aux normes édictées par la République du Bénin.



**Hermann Orou TAKOU**